

# Non à la désolidarisation de la société

SSMG  
SGAM

Prise de position de la SSMG sur le projet d'article constitutionnel «Qualité et efficacité dans l'assurance maladie», soumis à votation le 1<sup>er</sup> juin 2008

**La Société suisse de médecine générale (SSMG) rejette le nouvel article constitutionnel 117a, soumis au vote populaire le 1<sup>er</sup> juin 2008 sous le titre «Qualité et efficacité dans l'assurance maladie». Les médecins de famille suisses estiment que ce projet porte en lui les germes de la désolidarisation, qu'il constitue une menace pour la liberté de choix du médecin par le patient, qu'il accorde trop de pouvoirs aux caisses, qu'il a une formulation peu claire et surtout qu'il n'est pas nécessaire.**

La SSMG se prononce clairement en faveur d'un système de santé de haute qualité et économique qui s'adresse à l'ensemble de la population. L'association soutient le principe de solidarité consacré par la LAMal qui garantit à l'ensemble des citoyens l'égalité de l'accès aux soins de base. Un système qui repose sur un réseau de médecins de famille fort, présent dans l'ensemble du pays, qui dispense une médecine efficace, de haute qualité, adaptée aux besoins et économique.

Le projet soumis à votation contient des formulations peu claires et trompeuses. La SSMG estime que les fondements politiques sur lesquels repose le projet sont erronés: c'est bien l'encouragement systématique de la qualité de la prestation et non pas la concurrence au niveau des coûts qui peut garantir l'efficacité économique du système de santé. Pour la SSMG, la prédominance de critères économiques et une médecine à deux vitesses représentent deux périls pour notre système de santé. En outre, les patients doivent à l'avenir aussi avoir la liberté de choix de leur médecin.

La SSMG estime néanmoins que c'est surtout le danger d'une désolidarisation qui guette la société suisse en cas d'acceptation de ce projet. Les assureurs maladie pourront en effet déterminer seuls et essentiellement sur la base de critères économiques quels fournisseurs de prestation sont admis à exercer. L'accès aux soins médicaux sera de plus en plus une question de ressources financières tandis que les personnes atteintes de maladies chroniques ou polymorbides passeront au travers des mailles d'un système médico-social de plus en plus lacunaire. Pour la SSMG, la santé ne peut être abandonnée aux seules «lois» du marché où les plus forts s'imposent au détriment des plus faibles. Des stratégies de maximisation des profits sans limite n'ont pas leur place dans le système suisse de santé. Ce dont le pays a en revanche besoin, c'est d'un réseau de prestations médicales bien intégré qui contribue à la qualité du système de soins, évite le gaspillage des ressources et garantit un haut niveau de qualité des soins pour le bien de l'ensemble de la population.

A ces arguments s'ajoute le fait que ce nouvel article constitutionnel, élaboré à la hâte par le Parlement, n'est absolument pas nécessaire: les objectifs et postulats qu'il contient peuvent aujourd'hui déjà être réalisés – sans devoir changer la constitution – au niveau de la loi.

Pour toutes ces raisons, la SSMG préconise le rejet de l'article constitutionnel «Qualité et efficacité dans l'assurance maladie», et plaide en faveur de réformes dans le cadre des révisions partielles de la LAMal mais aussi par la mise en place du Managed Care et d'une compensation des risques efficace.

**Le choix de médecin est une question de confiance!**

**1er juin 2008**

**NON au diktat des caisses!**